

## **DEMANDE DE TRANSFERT DEPART**

Art. D. 612-8 du Code de l'Education

Année Universitaire 20 .. / 20 ...

UNIVERSITE D'ACCUEIL : ADRESSE COMPLETE :					
		Numéro étudiant :			
ANNEE D'ETUDE ENVISAGE	GEE:				
Cursus antérieur :  Baccalauréat Série :	Année d	d'Obtention :	Mer		
UFR INSTITUT ECOLE	ANNEE UNIVERSITAIRE	NIVEAU D'ETUDE ET DIPLOME		RESULTAT 1 <sup>ère</sup> SESSION (Admis/Ajourné)	RESULTAT 2 <sup>ème</sup> SESSION (Admis/Ajourné)
	20 / 20				
	20 / 20				
	20 / 20				
	20 / 20				
	20 / 20				
	20 / 20				
Motifs exposés par l'Étudiant pour le transfert de son dossier :    Filière ou discipline n'existant pas à l'UM					
Pièces à joindre à la dema Quitus de bibliothèque téléc	nde : hargeable en ligne via	le site du Ser	vice Commun o	de Documentation.	
DECISION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER  FAVORABLE			DECISION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL  FAVORABLE		
☐ DÉFAVORABLE			☐ DÉFAVORABLE		
Montpellier, le			Ale		